



Reims, lundi 10 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00201

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Crue**Canal des Ardennes
Canal latéral à l'Aisne****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 10/01/2022 à 10:30**o **Canal des Ardennes**

entre les pk 33,347 (écluse n°9 de Biermes) et pk 60,881 (jonction avec le canal latéral à l'Aisne) - Toute la largeur de la voie

o **Canal latéral à l'Aisne**

entre les pk 0,000 (jonction avec le canal des Ardennes) et pk 13,860 (écluse n°2 de Condé-sur-Suippe) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de la crue, la hauteur libre sous les ponts n'étant plus assurée, la navigation est interrompue entre l'écluse n°9 de Biermes du canal des Ardennes et l'écluse n°2 de Condé-sur-Suippe du canal latéral à l'Aisne. Un nouvel avis sera émis dès que le niveau des biefs sera revenu à la normale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Clarisse NOUAILLE